



Mémoire transmis au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard

## **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025 :**

**Budget du Québec 2025 : La Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles refuse que la population et les groupes communautaires fassent les frais de l'austérité.**

Par La Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles

1, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2X 3V8

3 février 2025

## Table des matières

<b>À propos</b> .....	3
<b>En préambule :</b> .....	4
<b>Des consultations prébudgétaires à élargir et à rendre universellement accessibles</b> .....	4
Davantage d’organismes communautaires autonomes doivent obtenir des rencontres .....	4
Les consultations prébudgétaires devraient être universellement accessibles .....	5
<b>Introduction</b> .....	6
<b>A. Présentation des revendications de la campagne <i>CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)</i></b> .....	7
Le PSOC en bref .....	8
1. L’atteinte de l’équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l’application de seuils planchers communs .....	10
Les seuils planchers communs 2025-2026 requis pour les OCASSS.....	12
2. Application des seuils planchers selon les typologies des OCASSS pour établir l’enveloppe totale du PSOC pour la mission globale .....	15
Calculer une revendication pour l’ensemble du secteur santé et services sociaux .....	17
3. Indexation des subventions selon l’Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), soit 3,6 % pour 2025-2026. ....	18
<b>B. Gérer le PSOC dans la transparence quant aux fonds publics</b> .....	20
<b>C. Présentation des revendications budgétaires de deux coalitions larges</b> .....	21
Revendications de la Coalition Main rouge.....	21
Revendications de la Coalition Solidarité santé.....	22
Conclusion .....	23
<b>Annexe 1 : Rappel des propositions de la Table des regroupements provinciaux d’organismes communautaires et bénévoles</b> .....	25
<b>Annexe 2 :</b> .....	26

## À propos

Fondée en 1995, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est [formée de 47 regroupements nationaux](#), rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices ayant des répercussions sur la santé. Ceux-ci représentent près des ¾ des organismes communautaires autonomes du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

Interlocutrice nationale du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires. (Une présentation détaillée est fournie en annexe.)

La Table coordonne de plus la campagne **CA\$\$\$H** (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement). Lancée en 2017, cette campagne vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS. Les revendications de la campagne **CA\$\$\$H** sont :



**REVENDIQUE L'ATTEINTE DE L'ÉQUITÉ DE FINANCEMENT ET DE TRAITEMENT, NOTAMMENT PAR L'APPLICATION DE SEUILS PLANCHERS COMMUNS, ADAPTÉS AUX OCASSS**



**REVENDIQUE L'AJOUT DE 1,7 G\$ À L'ENVELOPPE ANNUELLE DU PSOC POUR LA MISSION GLOBALE**



**REVENDIQUE L'INDEXATION DES SUBVENTIONS EN FONCTION DE L'INDICE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU COMMUNAUTAIRE (ICFC)**

Les revendications de la campagne **CA\$\$\$H** font partie de celles portées, depuis 2016, par l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA). À ce titre, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) demande que le gouvernement investisse 2,6G\$ dans les programmes de financement à la mission des 4 500 groupes d'ACA. Cet investissement supplémentaire doit notamment leur permettre de se doter d'une équipe de travail d'au moins 7 postes. Elle revendique également l'indexation annuelle des subventions selon les coûts de fonctionnement pour tous les programmes, ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

Rédaction pour le conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :

Jacinthe Messier, responsable de la mobilisation et des communications, avec le soutien de Mercedes Roberge, coordonnatrice, 1<sup>er</sup> février 2025.

## En préambule :

### Des consultations prébudgétaires à élargir et à rendre universellement accessibles

En 2024, nous n'avons pas eu l'opportunité de présenter le mémoire de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. Malheureusement, nous ne sommes pas les seulEs dans cette situation, puisque peu d'organismes communautaires autonomes sont entendus durant les consultations prébudgétaires en comparaison avec les organisations non communautaires. Considérant le nombre de personnes représentées par les organismes communautaires, nous nous expliquons mal cette différence.

#### Davantage d'organismes communautaires autonomes doivent obtenir des rencontres

Depuis 2020, nous analysons l'espace accordé aux organismes communautaires dans le cadre de l'exercice annuel de consultation et déplorons le faible nombre de rencontres organisées pour les entendre, alors qu'ils déposent de nombreux mémoires. Le tableau 1 montre bien que, depuis au moins 5 ans, la part de rencontres accordée aux organismes communautaires n'équivaut en rien la part des mémoires qu'ils ont déposés. Il est manifeste que les organismes communautaires n'y obtiennent pas l'écoute qu'ils méritent.

**Tableau 1 : Mémoires déposés et rencontres obtenues lors des cinq derniers exercices des consultations prébudgétaires<sup>1</sup>**

	Organismes communautaires		Autres organisations		TOTAUX
<b>2020</b>	9 rencontres	18 mémoires	111 rencontres	184 mémoires	120 rencontres pour 202 mémoires (59%)
	8% de toutes les rencontres		92% de toutes les rencontres		
<b>2021</b>	2 rencontres	80 mémoires	61 rencontres	204 mémoires	63 rencontres pour 284 mémoires (22%)
	3% de toutes les rencontres		97% de toutes les rencontres		
<b>2022</b>	12 rencontres	81 mémoires	63 rencontres	245 mémoires	75 rencontres pour 326 mémoires (23%)
	16% de toutes les rencontres		84% de toutes les rencontres		
<b>2023</b>	15 rencontres	40 mémoires	92 rencontres	252 mémoires	107 rencontres pour 292 mémoires (36%)
	14% de toutes les rencontres		86% de toutes les rencontres		
<b>2024</b>	6 rencontres	39 mémoires	86 rencontres	246 mémoires	92 rencontres pour 285 mémoires (32%)
	7 % de toutes les rencontres		93 % de toutes les rencontres		

Nous estimons que le gouvernement se doit d'ouvrir davantage sa porte aux organismes communautaires pour bien comprendre le message qu'ils lui portent par leurs mémoires. Les besoins de la population sont grands; les défis que doivent relever les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux le sont tout autant.

<sup>1</sup> Sources : Site du ministère des Finances : [Consultations pré budgétaires 2020](#), [Consultations pré budgétaires 2021](#), [Consultations pré-budgétaires de 2022](#), [Consultations prébudgétaires 2023](#) et [Consultations prébudgétaires 2024](#)

Dans un esprit de cohérence avec le discours quant à l'importance et le rayonnement qu'ont les organisations communautaires autonomes au sein de la société québécoise, il est nécessaire de reconnaître pleinement l'apport social des groupes et de leurs regroupements.

En rencontrant davantage d'organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, le ministre des Finances profiterait des expertises de ces derniers ainsi que d'un accès privilégié aux aspirations de la population. Considérant les multiples enjeux auxquels font actuellement face ces organismes et l'investissement que représente la rédaction d'un mémoire pré-budgétaire les groupes s'attendent avec légitimité à avoir l'occasion de le présenter.

Nous demandons donc que davantage d'organismes communautaires autonomes, particulièrement ceux en santé et services sociaux, obtiennent des rencontres individuelles lors de chaque consultation prébudgétaire, non seulement pour entendre leurs préoccupations comme groupe, mais pour entendre celles de la population.

### Les consultations prébudgétaires devraient être universellement accessibles

Nous portons attention à l'accessibilité universelle des consultations publiques et gouvernementales et nous avons malheureusement constaté, encore cette année, que l'outil de consultation publique utilisé n'était pas universellement accessible.

En effet, le formulaire que l'on retrouve en ligne, dans la section [de la consultation en ligne](#), ne permet ni d'extraire, ni de sauvegarder les questions et leurs réponses. Il serait pourtant facile de réunir le texte des questions dans des documents (format texte) et de les proposer dès l'introduction de la consultation en ligne. Enfin, nous déplorons que l'accès à la consultation prébudgétaire nécessite les outils et exige un certain niveau de littératie numérique, nuisant à la participation du plus grand nombre.

Faire une consultation en ligne ne suffit pas à la rendre accessible à toute la population si son contenu n'est pas dans un format universellement accessible. Nous demandons donc de modifier votre consultation en ce sens et d'en aviser la population. Un tel changement nous permettra de faire connaître la consultation dans nos réseaux, en particulier auprès des organismes communautaires autonomes du domaine de santé et des services sociaux (OCASSS).

#### **Propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles**

1. Nous demandons que le ministère des Finances entende les organismes communautaires qui sollicitent une rencontre pour présenter leur mémoire prébudgétaire.
2. Nous demandons que le ministère des Finances s'assure que toute consultation budgétaire soit universellement accessible.

## Introduction

Depuis plus de 60 ans, l'action communautaire autonome perpétue son engagement à enrayer les causes structurelles des inégalités sociales. En 2001, le gouvernement du Parti québécois adoptait la [Politique de reconnaissance de l'action communautaire \(PRAC\)](#), consolidant la place des groupes dans le développement d'une société juste, dans laquelle les droits de la personne sont pleinement respectés. Depuis cette adoption, aucun gouvernement n'a injecté les montants nécessaires pour soutenir adéquatement les organismes communautaires autonomes dans la réalisation de leurs missions.

À partir d'approches et de pratiques alternatives, les organismes communautaires autonomes, dont ceux œuvrant en santé et services sociaux (OCASSS), font beaucoup plus qu'apaiser les besoins immédiats de la population ; ils agissent en amont, sur l'ensemble des déterminants sociaux. Ainsi, les OCASSS contribuent au droit à la santé de tout le monde et renforcent le filet social québécois ainsi que la démocratie. En effet, qu'on côtoie ou non un OCASSS, on bénéficie de son action au sein de sa collectivité.

Pourtant, en 2025, les OCASSS se trouvent toujours dans l'obligation de pallier le sous-financement chronique pour leurs missions globales par le Programme de soutien aux organismes (PSOC). On assiste à la multiplication des besoins sociaux, la population exprime de plus en plus vivement ses attentes envers le filet social et s'impatiente devant l'inaction du gouvernement.

Un-e Québécois-e sur quatre a bénéficié de l'accompagnement d'un organisme communautaire, pour lui-même ou un proche (L'Observateur, 2020).

Les OCASSS font déjà le maximum avec les ressources dont ils disposent. Cependant, ils affrontent des obstacles toujours plus grands. Les dernières années ont été le théâtre d'attaques à l'autonomie des groupes et d'ingérence politique dans l'administration des programmes. Les difficultés de recrutement et de rétention de personnel persistent, le financement des activités dépend de plus en plus de sources alternatives. Tout cela entraîne des défis toujours grandissants, nécessitant une réponse ambitieuse de la part du gouvernement.

En tant qu'interlocutrice du ministère de la Santé et des Services sociaux pour plus de 3000 OCASSS, la Table coordonne la campagne *CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement !)*. La santé et les services sociaux constituant une large part du mouvement de l'action communautaire autonome au Québec avec ses plus de 3050 groupes, nous sommes solidaires des revendications portées par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour l'ensemble des 4500 organismes communautaires autonomes de la province. Enfin, nous adhérons aux revendications budgétaires portées par les mouvements sociaux alliés pour une plus grande justice sociale, notamment celles de la Coalition solidarité santé et de la Coalition Main rouge.

Nous avons la conviction qu'un changement d'approche s'impose pour réellement apporter des améliorations aux conditions de vie des Québécoises et Québécois. Plus que la création d'une agence, plus que la construction d'une route, c'est en investissant massivement pour agir sur les déterminants sociaux que le gouvernement laissera un héritage digne de ce nom.

## A. Présentation des revendications de la campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)



La [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) coordonne depuis 2017 la seule campagne qui s'adresse directement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la [campagne CA\\$\\$\\$H](#). Par cette dernière, nous visons des améliorations substantielles, financières et structurelles, du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) au bénéfice de plus de 3 050 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS).

Les [revendications portées par la campagne CA\\$\\$\\$H](#) à l'égard du PSOC sont :

- L'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l'application de seuils planchers communs, adaptés aux différents types d'OCASSS ;
- L'ajout de 1,7 milliard de dollars à l'enveloppe annuelle du PSOC (mission globale) ;
- L'indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), au taux de 3,6 % en 2025.

Ces trois revendications sont liées par un même objectif : le respect du droit à la santé de toute la population, en soutenant convenablement les OCASSS pour qu'ils réalisent pleinement la mission attendue par leur communauté. La [Ligue des droits et libertés](#) situe bien le rôle de l'État à l'égard du droit à la santé :

*« Le droit à la santé oblige l'État à tout mettre en œuvre pour en assurer la réalisation. Il requiert également une participation démocratique des populations et des mouvements sociaux dans les décisions les concernant en matière de santé et de services sociaux.*

*Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés.*

*Les gouvernements québécois et canadien ont reconnu cette définition large du droit à la santé notamment en ratifiant le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#). Ce qui implique qu'ils ont pour responsabilité de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à la santé et de s'assurer que ce droit soit exercé sans discrimination aucune, notamment fondée sur la race, l'origine sociale et la fortune. Le Pacte exige également que nos gouvernements agissent au maximum des ressources disponibles pour déployer des politiques publiques prévenant et redressant les inégalités sociales et économiques qui impactent le droit à la santé.*

*Lorsqu'il s'agit de déterminer l'ensemble des biens et services sociaux et de santé requis, l'État doit mettre en place un processus décisionnel offrant la garantie que les choix seront faits de manière juste, inclusive et équitable. »*



Ainsi, les 3050 OCASSS contribuent spécifiquement à la réalisation du droit à la santé en agissant notamment au niveau de la prévention, par de l'écoute et du soutien varié et par la défense des droits liés aux conditions de santé. En ne les soutenant pas de façon suffisante ni de manière équitable, l'État ne répond pas convenablement à son obligation de réaliser le droit à la santé en toute égalité, partout sur son territoire.

Parce que les droits de la personne sont interdépendants, lever les principaux obstacles à la réalisation du droit à la santé nécessite d'abord d'investir massivement dans les services sociaux, en particulier en augmentant le budget dédié à l'enveloppe annuelle de financement pour la mission globale du PSOC. Il est aussi essentiel d'investir dans tous les programmes ministériels de financement de l'action communautaire autonome, incluant entre autres l'éducation, l'environnement et la défense des droits pour faire avancer l'ensemble des droits de la personne.

Pour ce faire, il est nécessaire de reconnaître les besoins des organismes communautaires autonomes en matière de seuils planchers et en empêchant leur appauvrissement par l'indexation annuelle de leur subvention selon une méthode adaptée à leur situation.

## Le PSOC en bref

Dans chaque région, un Centre intégré de santé et de services sociaux ou un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CISSS-CIUSSS) est responsable de l'attribution des fonds du PSOC pour les groupes de la région, dans le cas de 95% des organismes locaux et régionaux soutenus pour leur mission globale selon les données les plus récentes (2023). La Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (DSSGAC) a, quant à elle, la responsabilité de ce qu'on appelle « l'enveloppe nationale », soit le financement des subventions de 155 organismes nationaux de services, regroupements nationaux et centres d'aide et d'accompagnement aux plaintes.

Selon les informations fournies pour l'année 2023-2024 par les documents déposés lors de l'étude des crédits<sup>2</sup> du budget du Québec de 2024, ce programme soutient 3 198 organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, lesquels peuvent être des groupes de personnes ou des regroupements d'organismes, et rayonner à un niveau local, régional ou national.

Cependant, comme le montre le tableau suivant, un très grand nombre d'organismes doivent combiner plusieurs formes de soutien, alors que le financement à la mission globale devrait assurer la pérennité des OCASSS. Soulignons qu'en 2023-2024, du 1 G\$ que M. Carmant annonce avoir versé aux groupes communautaires, un montant de 146,4M\$ n'a pas été versé en dehors du PSOC.

---

<sup>2</sup> Commission de la santé et des services sociaux, *L'étude des crédits*



**Tableau 2 : Montants versés et nombre d'organismes financés par le MSSS sous 6 formes, selon les cahiers déposés lors de l'Étude des crédits du MSSS, pour les 3 dernières années.**

	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
<b>Les 3 volets du PSOC : mission globale, ententes pour activités spécifiques et projets ponctuels<sup>3</sup></b>						
PSOC : nombre d'organismes receveurs	3212	88 %	3208	87 %	3198	87 %
PSOC : Montants versés	751 537 326 \$ <b>Dont 687 153 232 \$ à la mission globale</b>	88 %	857 263 091 \$ <b>Dont 788 360 393 \$ à la mission globale</b>	86 %	946 749 665 \$ <b>Dont 872 518 530 \$ à la mission globale</b>	87 %
<b>Les 2 formes qualifiées de « hors-PSOC » : ententes spécifiques et projets</b>						
Hors PSOC : nombre d'organismes receveurs	785	21 %	950	26 %	859	23 %
Hors PSOC : Montants versés	51 983 851 \$	6 %	59 684 846 \$	6 %	88 086 519 \$	8 %
<b>Autres financements</b>						
Autres financements : nombre d'organismes receveurs	554	15 %	221	6 %	152	4 %
Autres financements : Montants versés	50 233 647 \$	6 %	82 523 062 \$	8 %	58 311 590 \$	5 %
<b>Total</b>	<b>853 754 824 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>999 470 999 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 093 147 774 \$</b>	<b>100 %</b>
<b>Nombre total d'organismes receveurs</b>	<b>3658</b>	<b>100 %</b>	<b>3688</b>	<b>100 %</b>	<b>3671</b>	<b>100 %</b>

<sup>3</sup> Les détails sur les volets du PSOC sont présentés dans un tableau supplémentaire.

# 1. L'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l'application de seuils planchers communs

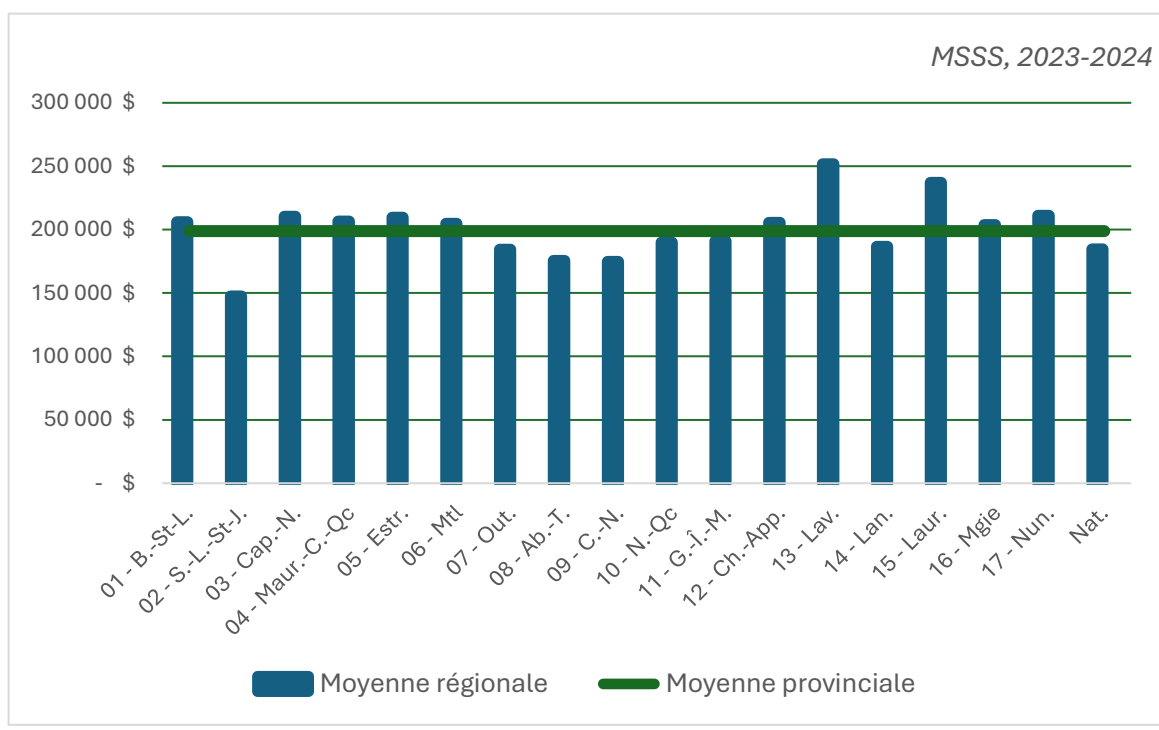


**REVENDIQUE L'ÉQUITÉ  
DE FINANCEMENT  
ET DE TRAITEMENT  
POUR TOUS LES OCASSS**

Si nous portons une revendication d'équité, c'est bel et bien parce que des iniquités perdurent et s'aggravent depuis trop longtemps.

Le PSOC existe depuis 1973. Il est administré en grande partie par les CI(U)SSS, dans le but de répondre aux besoins des populations des territoires concernés. Force est de constater qu'on y trouve de nombreuses iniquités quant au niveau de financement d'organismes comparables. De fait, plus le temps passe et plus les iniquités persistent entre régions. Ce ne sont pas seulement les groupes qui en subissent les conséquences, mais également les populations concernées. Les écarts entre les subventions moyennes des différentes régions illustrent de façon frappante ces iniquités, comme le présente le graphique suivant.

**Graphique : Subventions moyennes du PSOC à la mission globale 2023-2024, en excluant les subventions supérieures à 500 000\$, selon la région**



Les budgets du Québec des dernières années n'ont apporté que des sommes faméliqués pour l'ensemble des OCASSS. Le tableau ci-dessous montre que la subvention moyenne a à peine progressé entre 2021-2022 et 2023-2024, passant de 226 410\$ à 286 576\$ pour l'ensemble des OCASSS. Soulignons que lorsqu'on retire les 10% de groupes dont la subvention dépasse 500 000\$ - groupes offrant généralement du soutien 24/7, on constate que la moyenne de leur subvention n'a progressé que de 34 000\$ en trois ans. On observe également que l'écart s'est creusé entre les régions pour ces groupes, pour une différence de presque 105 000\$ en 2023-2024 entre Laval et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Tableau 3 : Subventions moyennes à la mission globale, de 2021-2022 à 2023-2024**

	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Tous les OCASSS	Sans les subventions supérieures à 500 000\$	Tous les OCASSS	Sans les subventions supérieures à 500 000\$	Tous les OCASSS	Sans les subventions supérieures à 500 000\$
<b>Subvention moyenne provinciale</b>	226 410 \$	164 808\$	258 479 \$	181 038 \$	286 576 \$	198 816 \$
<b>Subvention moyenne ↓</b>	161 531 \$ (Saguenay-Lac-Saint-Jean)	Information non-disponible	187 145 \$ (Enveloppe nationale)	142 913 \$ (Saguenay-Lac-Saint-Jean)	205 255 \$ (Enveloppe nationale)	147 176 \$ (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
<b>Subvention moyenne ↑</b>	289 219 \$ (Laval)		410 559 \$ (Nunavik)	224 908 \$ (Laval)	433 594 \$ (Nunavik)	251 783 \$ (Laval)
<b>Écart ↔</b>	127 688 \$		223 414 \$	81 905 \$	147 018 \$	104 607\$

Pour combler les besoins financiers des OCASSS et atteindre l'équité de financement, nous demandons, depuis plusieurs années, avec la campagne *CA\$\$\$H*, qu'ils reçoivent au moins les seuils planchers communs applicables à la typologie qui les décrit. Forte de cette expertise, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles a abondamment contribué aux [balises maintenant revendiquées par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#) au bénéfice de l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome.

Ces balises concrétisent le principe énoncé dans [le Cadre de référence en matière d'action communautaire](#), soit ce que chaque groupe devrait obtenir un financement couvrant au moins les frais liés à la réalisation de sa mission globale (ressources humaines, local, administration, équipements, vie associative, activités, formation, mobilisation, concertation, etc.). Un seuil plancher représente donc le montant minimal nécessaire pour qu'un organisme soit réellement opérationnel et qu'il soit traité avec équité, quel que soit sa région ou son domaine d'intervention.

Les seuils planchers de la campagne *CA\$\$\$H* sont adaptés aux spécificités du secteur de la santé et des services sociaux et aux typologies du PSOC. Chaque organisation est encouragée à s'y appuyer et à y additionner ses besoins supplémentaires, par exemple en lien avec son contexte régional ou pour couvrir des coûts spécifiques. Ce peut être, par exemple, des dépenses liées à l'accessibilité, à l'adaptation des transports, à l'entretien d'un équipement particulier, etc.

En répondant aux besoins exprimés par les groupes et calculés en fonction des seuils planchers communs de la campagne *CA\$\$\$H*, la subvention à la mission globale du PSOC permettrait à chaque OCASSS d'assurer sa pérennité en permettant de :

- Réaliser les activités projetées par le plan d'action adopté par les membres ;
- Faciliter la participation des membres, soutenir et encourager la vie associative et démocratique ;

En 2023, 51 % des organismes ont relaté une augmentation du nombre de personnes les ayant fréquentés par rapport à l'année précédente (CSMO-ÉSAC, 2023).

- Travailler en concertation ;
- Avoir l'équipe nécessaire pour réaliser pleinement la mission que les membres ont donnée à l'organisme et assurer une stabilité dans les ressources humaines ;
- Offrir des conditions de travail en cohérence avec les valeurs portées (conciliation famille-travail-études, éviter l'épuisement professionnel, offrir de bonnes conditions salariales, etc.) ;
- Couvrir l'ensemble des frais liés au loyer et au matériel informatique, etc.



**REVENDIQUE L'APPLICATION  
DE SEUILS PLANCHERS COMMUNS,  
ADAPTÉS AUX OCASSS**

## Les seuils planchers communs 2025-2026 requis pour les OCASSS

Tout d'abord, les seuils planchers varient principalement selon la taille de l'équipe de travail, car ils sont établis en regroupant en deux catégories les dépenses d'un OCASSS : l'ensemble des charges liées aux ressources humaines d'une part, puis les frais liés à la réalisation même des activités d'autre part.

Les OCASSS ont des besoins différents quant au nombre de postes nécessaires pour accomplir leurs missions, par exemple en raison de la diversité de leurs activités ou de leur rayonnement territorial. Cependant, des observations sur le terrain ont permis d'établir le portrait général des organismes selon chaque typologie du PSOC en nombre de postes équivalents temps plein (ETP). Le portrait général de l'ensemble des OCASSS est illustré par les seuils planchers communs revendiqués par la campagne CA\$\$\$H.

Pour évaluer les besoins financiers des groupes en fonction du nombre d'ETP, une statistique reconnue est appliquée : le [taux horaire moyen pour le Québec pour les « Employés qui sont membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective »](#). Des recherches et consultations ayant permis d'établir que les ressources humaines représentent en général 60 % du budget d'un OCASSS sans hébergement – 80 % pour les OCASSS avec hébergement, les frais autres que salariaux complètent le calcul des seuils planchers. Il s'agit par exemple des dépenses liées aux installations physiques (locaux, équipements, matériel divers, etc.), ainsi qu'aux frais nécessaires aux actions et activités, au fonctionnement et à la vie associative (déplacements, mobilisation, concertation, représentations, communications, formation, gestion, etc.).

Tableau 4 : Les seuils planchers communs de la campagne **CA\$\$\$H** pour 2025-2026, selon les typologies.

Seuils planchers <b>CA\$\$\$H</b> pour 2025-2026, par typologie [1]		Illustrations en postes équivalents temps plein (ETP)	
Aide et entraide *	553 783,19 \$	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits *			
Regroupements et autres organismes régionaux	692 228,98 \$	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieus de vie et de soutien dans la communauté *	830 674,78 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux			Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 384 457,97 \$	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme ( intervention réduite durant la nuit ) (base de 9 unités; 1 unité comptant en moyenne 3 lits)**	1 011 693,73 \$	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits) **	1 686 156,22 \$	15 postes + 1 ETP à chaque tranche de 2 lits, à partir du 10e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h à 16h / jour - base de 20 lits) **		15 postes + 1 ETP à chaque tranche de 4 lits, à partir du 21e	

Les OCASSS sont invités à adapter ces montants à la taille de l'équipe nécessaire et à ajouter leurs besoins spécifiques.

Par exemple, pour la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, nous appuyons la demande pour 2025-2026 sur le seuil plancher applicable à la typologie « regroupement provincial ». Ceci prévoit donc les ressources financières pour pouvoir compter sur une équipe de 6 postes équivalents temps plein, alors que notre équipe ne compte actuellement que 3 travailleuses.

Le sous-financement de la Table est vécu par l'ensemble des regroupements provinciaux, 70% de ceux-ci ayant reçu moins de 200 000 \$ en 2023-2024. En effet, pour la dernière année<sup>4</sup>, la subvention moyenne de ceux-ci y a été d'environ 202 000\$, soit moins du quart du seuil plancher qui devrait selon nous être utilisé comme base de financement pour un regroupement national. Soulignons que les regroupements provinciaux comme la Table et ses membres n'ont pratiquement pas accès à d'autres modes de financement, n'étant jamais concernés par des plans d'action particuliers. Considérant le rôle essentiel que jouent les regroupements nationaux auprès de leurs membres ainsi qu'auprès de l'État et de la société en général, le MSSS se doit de les financer adéquatement. Le gouvernement bénéficie déjà de leur expertise, il va de soi qu'il assure leur pérennité.

**Tableau 5 : Portrait des subventions PSOC pour la mission globale des organismes et regroupements nationaux recevant leur financement de la DSSGAC, de 2017 à 2023**

Situation en 2017, soit avant l'application du rehaussement du budget de 2017-2018	Situation en 2023-2024 <sup>5</sup> , après l'application des rehaussements et indexations depuis 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 10 171\$ à 533 962\$, pour une moyenne de 112 480\$</li> <li>• 115 des 142 organismes (81%) recevant moins de 200 000\$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 26 987\$ à 2 219 095\$, pour une moyenne de 202 555\$.</li> <li>• 110 des 157 organismes (70%) recevant moins de 200 000\$</li> </ul>

L'utilisation de seuils planchers pour fixer nos besoins financiers est une revendication légitime : ni le nombre de postes proposés pour chaque type d'OCASSS, ni les montants équivalents ne sont exagérés. S'ils frappent l'imaginaire, c'est en raison du large écart actuel de leurs montants et ceux des subventions actuellement accordées pour la mission globale, démontrant l'ampleur du sous-financement des OCASSS. Par exemple, nous savons entre autres que près de 90 % des OCASSS ne reçoivent même pas le plus bas des seuils planchers, qui est de 553 783 \$.

83% des organismes ont exprimé des besoins prioritaires d'embauche de personnel supplémentaire (Observatoire de l'ACA, 2022).

<sup>4</sup> Commission de la santé et des services sociaux, *L'étude des crédits*

<sup>5</sup> Commission de la santé et des services sociaux, *L'étude des crédits*.

Nous invitons le gouvernement à prendre connaissance des affichettes « *On s'affirme!* » par lesquelles les OCASSS illustrent leur manque à gagner, soit le montant qu'ils inscrivent dans leur formulaire de demande de subvention PSOC pour 2025-2026. Vous pouvez consulter ces affichettes au [trpocb.org/campagneocasssh/onsaffirme/](http://trpocb.org/campagneocasssh/onsaffirme/), où vous trouverez notamment la nôtre. Nous invitons le ministre des Finances à porter attention aux demandes des OCASSS, car elles illustrent l'ampleur des capacités et de la volonté d'action des OCASSS visant l'amélioration de la santé globale et le respect des droits de la personne au Québec.



Parce qu'ils sont élaborés à partir d'une méthode commune et qu'ils permettent des capacités d'action optimales pour l'ensemble des OCASSS, les seuils planchers communs et adaptés aux OCASSS que nous revendiquons par la campagne CA\$\$\$H soutiennent notre demande d'équité de traitement et de financement.

#### **Propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :**

3. Comme nous le revendiquons avec la campagne CA\$\$\$H, nous demandons que le ministère de la Santé et des Services sociaux applique les seuils planchers développés par cette campagne dès l'année 2025-2026 aux subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
4. Nous demandons que tous les ministères et organismes gouvernementaux appliquent des seuils planchers pour les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs et nous leur suggérons d'utiliser ceux développés par le RQ-ACA comme base de discussion avec leurs interlocutrices communautaires.

## **2. Application des seuils planchers selon les typologies des OCASSS pour établir l'enveloppe totale du PSOC pour la mission globale**

En cohérence avec la revendication d'appliquer des seuils planchers de la campagne CA\$\$\$H pour établir les montants de subvention des groupes, la revendication pour l'enveloppe totale du PSOC a été établie selon la même vision : assurer la pérennité des OCASSS et leur permettre de se projeter dans l'avenir.



Le PSOC comporte trois modes de financement : les subventions à la mission globale, celles pour répondre à des projets ponctuels et les ententes pour des activités spécifiques. Chacun de ces volets répond à des besoins différents. Le financement pour la mission globale est celui qui protège le mieux l'autonomie des organismes communautaires parce qu'il lui donne la plus grande latitude d'action et lui permet l'agilité nécessaire pour évoluer avec sa communauté. Par la [Politique gouvernementale : «L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec»](#), l'État s'est engagé dès 2001 à le protéger et à le promouvoir au sein de tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Non seulement l'application des seuils planchers serait bénéfique pour les OCASSS, mais elle s'avère aussi une façon de réaliser les volontés exprimées par le gouvernement depuis plusieurs années. Dans le contexte de recherche d'efficacité des services de l'État, il est difficile de justifier la multiplicité des formes de subventions distribuées par le MSSS. En effet, aux trois modes de financement du PSOC s'ajoutent diverses enveloppes hors du PSOC. Le tableau suivant résume des données issues du Cahier déposé lors de l'étude des crédits. Il illustre bien la complexité de la structure financière; par exemple, en 2023-2024, il était possible de recevoir jusqu'à 5 subventions différentes. Concrètement, cela signifie, pour le ministère, administrer 5 enveloppes et, surtout, cela signifie 5 redditions de compte pour un organisme déjà sous pression. Pourtant, l'augmentation du financement à la mission globale au sein du PSOC permettrait au gouvernement de grandement simplifier la vie de tout le monde.

**Tableau 6 : Multiplication des formes de financement reçu, parmi les 6 formes : 3 formes à l'intérieur du PSOC, 2 formes sous « hors-PSOC » et une forme « autre » selon les cahiers déposés lors de l'Étude des crédits du MSSS.**

	2021-2022		2022-2023		2023-2024	
<b>1 mode de financement</b>	2322	63,5 %	2517	68 %	2660	72,5 %
<b>2 modes de financement</b>	959	26 %	892	24 %	845	23 %
<b>3 modes de financement</b>	307	8,5 %	242	7 %	142	4 %
<b>4 modes de financement</b>	61	2 %	33	1 %	23	0,5 %
<b>5 modes de financement</b>	8	0 %	3	0 %	1	0 %
<b>6 modes de financement</b>	1	0 %	1	0 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>3658</b>	<b>100 %</b>	<b>3688</b>	<b>100 %</b>	<b>3671</b>	<b>100 %</b>

Nos revendications de la campagne **CA\$\$\$H** portent spécifiquement sur le financement à la mission globale, car c'est ce type de financement qui protège véritablement l'autonomie des groupes, qui favorise une vision globale de la santé et qui permet la transformation sociale en ayant un impact durable sur le droit à la santé et le bien-être de la population. Augmenter le financement à la mission de tous les OCASSS, c'est optimiser les ressources en leur évitant de multiplier la recherche de fonds et les redditions de comptes. C'est aussi permettre à toute la population de bénéficier de la diversité et de la complémentarité de leurs missions. C'est compter sur des retombées pérennes du travail des OCASSS. C'est leur permettre d'agir autant en réponse directe aux besoins qu'en prévention.

Malgré les demandes répétées et l'expertise démontrée des OCASSS, le gouvernement ne donne pas les moyens nécessaires au ministère de la Santé et des Services sociaux d'y répondre. Monétairement, l'enveloppe annuelle du PSOC pour la mission globale semble avoir gonflé, certes. Toutefois, on constate rapidement que la part du budget total du MSSS qui y est accordée a stagné, ne dépassant 1,5% qu'en 2023-2024. Alors que le gouvernement cherche encore à économiser en services curatifs à la population,

il est plus que temps que les OCASSS soient en mesure d’accomplir pleinement leur mission et d’agir en prévention.

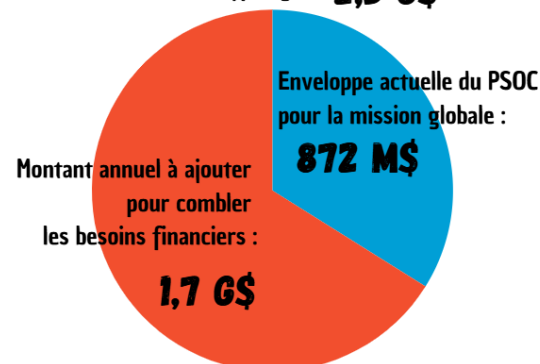
**Tableau 7 : Portrait du soutien financier pour la mission globale attribué aux organismes communautaires par le MSSS, PSOC pour la mission globale, de 2009 à 2023**

	Subventions versées par le PSOC - mission globale <sup>6</sup>	% du budget total du MSSS versé pour la mission globale	Budget total du MSSS <sup>7</sup>
2009-2010	378 325 175 \$	1,2%	31 294 354 200 \$
2010-2011	390 481 479 \$	1,4%	28 187 501 400 \$
2011-2012	400 118 492 \$	1,4%	29 268 950 400 \$
2012-2013	416 911 260 \$	1,4%	30 612 015 300 \$
2013-2014	445 121 129 \$	1,4%	31 614 132 300 \$
2014-2015	452 449 346 \$	1,4%	32 556 925 900 \$
2015-2016	460 747 324 \$	1,4%	33 058 574 800 \$
2016-2017	466 198 169 \$	1,3%	35 258 461 700 \$
2017-2018	481 193 807 \$	1,3%	36 791 744 700 \$
2018-2019	505 655 324 \$	1,3%	38 540 835 000 \$
2019-2020	556 859 888 \$	1,4%	40 591 845 500 \$
2020-2021	620 236 668 \$	1,2%	50 242 246 100 \$
2021-2022	687 153 232 \$	1,3%	52 891 990 400 \$
2022-2023	788 360 393 \$	1,5%	51 829 334 400 \$
2023-2024	872 051 853 \$	1,6%	53 540 796 200 \$

## Calculer une revendication pour l’ensemble du secteur santé et services sociaux

Afin d’évaluer le montant nécessaire pour répondre aux besoins des 3000 OCASSS, en 2024, la campagne **CA\$\$\$H** a procédé par la même logique que celle appliquée par les groupes pour leur demande de rehaussement du financement du PSOC pour la mission globale : elle a appliqué les seuils planchers communs à l’ensemble des OCASSS en fonction de leur typologie. À la somme obtenue de 2,5 G\$, elle a soustrait le financement accordé à l’enveloppe annuelle pour la mission globale du PSOC en 2023-2024. Ainsi, elle obtient sa revendication d’ajouter 1,7 G\$ à cette enveloppe pour remédier au sous-financement chronique que subissent les OCASSS. Cet ajout permettrait de verser au moins les seuils planchers à

Seuils planchers communs appliqués aux 3050 OCASSS selon leur typologie = **2,5 G\$**



<sup>6</sup> Données pour 2009 à 2019 : SACAIS, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation* (annuel) et Avis du RQ-ACA sur l’État de situation. Données pour 2019-2020 à 2023-2024 : *Cahiers des crédits du MSSS, Réponses aux questions de l’opposition*, déposés à l’Assemblée nationale après la présentation du Budget du Québec.

<sup>7</sup> *Budget des dépenses par ministère*, montants réalisés inscrits au budget suivant.

l'ensemble des OCASSS, soit pour que chacun dispose d'un montant de base équitable, partout au Québec. Cet investissement assurerait la pérennité de tous les groupes puisqu'il s'agit d'un financement récurrent.

Ce montant résultant de l'application de balises cohérentes avec celles adoptées par le RQ-ACA, la campagne *CA\$\$\$H* est solidaire des revendications pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome, qui cumulent à un besoin de 2,6 G\$ supplémentaires pour les missions globales des 4500 organismes communautaires autonomes du Québec.

Rappelons qu'en 2023-2024, les subventions pour la mission globale des OCASSS ne représentaient que 0,7 % des dépenses de l'État, ou 1,6 % de celles du MSSS. Amener le budget des subventions à la mission globale des 3050 OCASSS à 2,5 G\$ serait à peine perceptible pour les finances publiques globales, alors que cela ferait une énorme différence pour les communautés soutenues par les OCASSS. Ce rehaussement n'est pas exagéré considérant leur importance sociale et leur appréciation par la population, comme par le gouvernement. Ne serait-ce qu'au regard des objectifs de la présente Politique gouvernementale de prévention en santé ou devant les choix stratégiques du Plan stratégique 2023-2027, nous avons la conviction que des OCASSS bien financés feraient une différence notable, à bien des niveaux, pour la santé globale au Québec.

**Proposition de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :**

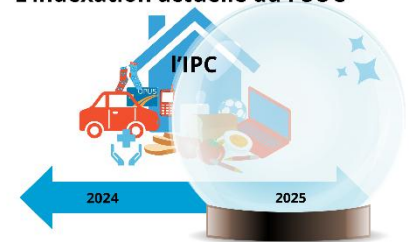
5. Nous demandons que le budget du Québec rehausse de 1,7 milliard de dollars le budget accordé pour la prochaine année au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le versement des subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) destiné aux organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS). Ce montant étant intégré à celui revendiqué par le RQ-ACA pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome, nous demandons que le budget du Québec rehausse de 2,6 milliards de dollars le budget destiné aux subventions à la mission globale de tous les organismes communautaires autonomes dès l'année 2025-2026.

### 3. Indexation des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), soit 3,6 % pour 2025-2026.

Le PSOC est l'un des rares programmes à indexer les subventions à la mission globale des organismes communautaires québécois, mais les OCASSS remettent en question depuis 10 ans la méthode utilisée pour en calculer le taux.

En effet, le MSSS indexe les subventions des OCASSS à partir d'une projection établie à l'automne par le ministère des Finances, combinant l'Indice des prix à la consommation (IPC) de l'année écoulée à celui estimé pour la prochaine année. Cette façon de faire est problématique pour deux raisons. D'abord, en utilisant l'IPC, elle ne tient pas compte du portrait des dépenses des OCASSS, ces derniers n'étant pas des ménages mais bien des employeurs. Ensuite, elle découle de

L'indexation actuelle du PSOC



prédictions politiques des économistes du gouvernement, sans aucunement les adapter aux réalités des OCASSS. L'indexation des subventions sur ces bases cause l'appauvrissement des groupes puisque le taux d'indexation accordé n'a jamais compensé la hausse des coûts assumés par les OCASSS. Cela compromet toujours leurs capacités d'action auprès de leurs communautés.

En 2022 et 2023, la campagne **CA\$\$\$\$H** a bénéficié d'un partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM et une équipe de recherche associée à l'École des sciences de la gestion du Département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal pour mener une enquête au bénéfice du milieu communautaire. Sous la direction du professeur Denis Gendron, ph. D., CPA, auditeur, et de la professeure Rachel Papirakis, ph. D., CPA, auditrice, l'enquête a permis de documenter les coûts réels assumés par les OCASSS, puis de créer une méthode d'indexation adaptée à leurs réalités financières à proposer comme alternative à la méthode actuellement utilisée.



Ainsi, on applique des indices appropriés dans une méthode assurant une meilleure prévisibilité. Leurs travaux ont conduit à la création de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) en s'appuyant sur des statistiques solides et facilement accessibles.

L'ICFC pour 2025-2026 s'élève à 3,6 %, et il est composé de la manière suivante :



- 2/3 des dépenses annuelles des OCASSS étant des salaires, 2/3 de l'ICFC est constitué de la Rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) de l'année précédente. Pour cette année, la RHM de référence est de 4,1 %
- 1/3 des dépenses annuelles des OCASSS étant des frais variés, 1/3 de l'ICFC est calculé à partir de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente. Pour cette année, l'IPC de référence est de 2,5 %.

Parce qu'il se base sur [des données régulièrement actualisées et disponibles](#), l'ICFC est mieux adapté à la réalité des OCASSS. Son utilisation permettrait aux OCASSS d'améliorer leur capacité à prévoir leurs revenus et, donc, à organiser leur travail, ce qui est crucial pour assurer leur pérennité. Ajoutons que l'adoption de L'ICFC serait tout aussi avantageux pour le gouvernement, car cela simplifierait la gestion de l'indexation des subventions et en améliorerait la transparence.

Il serait facilement applicable par tous les ministères et organismes gouvernementaux subventionnant des groupes communautaires autonomes au Québec, tant ceux qui ont une méthode actuelle d'index que ceux qui n'en ont pas.

Si l'on se fie aux projections fournies par le ministère des Finances lors de la mise à jour économique de l'automne 2024, les OCASSS pourraient voir leurs subventions indexées de seulement 2,25 % pour 2025, alors que l'application du calcul de l'ICFC pour 2025 équivaut à 3,6 %. Cela signifiera répéter un écart similaire à celui de l'année en cours, le MSSS n'ayant versé que 23,5 M\$ en indexation plutôt que 31,4 M\$ si le pourcentage de l'ICFC avait été versé.

Ainsi, du point de vue des finances publiques, seulement 7,8 M\$ séparent ces deux montants, soit 0,9 % de l'enveloppe pour la mission globale du PSOC. Or, cela aurait fait, et continuerait de faire, une très grande différence pour les OCASSS, en plus de représenter un symbole fort de la reconnaissance et de la volonté du gouvernement de réellement maintenir les capacités d'action des OCASSS.

Ainsi que le démontre le tableau suivant, les éléments servant à l'ICFC évoluent différemment : depuis 2023, l'IPC a baissé, alors que la RHM fait du surplace. On constate dans le tableau suivant que l'indexation accordée par le MSSS n'atteint jamais le taux d'IPC de l'année associée. L'écart entre l'indexation versée et l'ICFC revendiqué varie de 0,9 à 1,35%, ce qui peut sembler minime, mais pour les groupes, cela ferait une très grande différence. Quant à l'effet sur les finances de l'État, il serait imperceptible.

**Tableau 8 : Données statistiques et écarts entre l'ICFC et l'indexation versée par le MSSS.**

Années	Éléments servant de base à l'ICFC			Indexation versée	Écart
	IPC	RHM	ICFC revendiqué		
2023-2024	6,7%	4,0%	<b>4,9%</b>	<b>3,7%</b>	1,2%
2024-2025	4,6%	3,1%	<b>3,6%</b>	<b>2,7%</b>	0,9%
2025-2026 <sup>8</sup>	2,5%	4,1%	<b>3,6%</b>	<b>2,25%</b>	1,35%

**Proposition de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :**

6. Nous demandons que le budget du Québec pour 2025-2026 indexe l'enveloppe totale du PSOC mission globale et, conséquemment, chacune des subventions des OCASSS, selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), au taux de 3,6 %. Nous demandons également que tous les ministères et organismes gouvernementaux indexent les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs et nous leur suggérons d'utiliser l'ICFC comme base de discussion avec leurs interlocutrices communautaires.

## B. Gérer le PSOC dans la transparence quant aux fonds publics

Malgré l'abondance de données transmises par le gouvernement du Québec lorsqu'il dépose son budget annuel, aucun document ne fournit de détails de la dépense du MSSS prévue quant au PSOC. Des ministères ayant des programmes beaucoup plus modestes inscrivent davantage d'informations que le MSSS quant aux prévisions pour l'année prochaine et aux dépenses de l'année terminée.

Le budget spécifique du PSOC n'apparaît pas dans le cahier « Crédits des ministères et organismes » produit par le Conseil du Trésor au dépôt du Budget du Québec. Les subventions versées par les CISSS-CIUSSS sont intégrées sous l'item large « Organismes communautaires et autres organismes » (Programme 2 du MSSS) et les subventions versées par l'administration nationale du PSOC sont intégrées dans « Autres crédits de transfert » (Programme 1), sans spécifier la forme des subventions versées.

Les seules données disponibles sont celles transmises, une fois l'année terminée, lors de l'étude des crédits du MSSS devant une Commission de l'Assemblée nationale, mais elles sont incomplètes.

Le gouvernement devrait pourtant assurer la transparence des dépenses des fonds publics et de la gestion du PSOC en donnant accès, dans des formats universellement accessibles, aux données illustrant le portrait du

<sup>8</sup> Notre estimation, selon les données issues de la Mise à jour économique de novembre 2024

financement pour chaque année, incluant les données comparatives pour les 5 années précédentes. Pour assurer un suivi rigoureux de la situation à l'égard du PSOC, il importe que les données sur les différents modes de financement soient facilement et rapidement accessibles.

#### **Propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles**

7. Nous demandons que les documents déposés lors du budget du Québec fournissent des informations spécifiques sur les sommes budgétées à l'intention des groupes communautaires, à l'intérieur et à l'extérieur du PSOC, tant pour leur distribution par les CISSS-CIUSSS que par la DSSGAC.

### **C. Présentation des revendications budgétaires de deux coalitions larges**

Parce que les droits de la personne sont liés, les OCASSS s'allient à différentes organisations ayant des objectifs similaires pour la transformation sociale. Ayant une vision sociale large de la société, du droit à la santé et du bien-être de la population, nous adhérons également aux revendications budgétaires portées au sein des mouvements sociaux.



#### **Revendications de la Coalition Main rouge**

##### **Renforcer le filet social avant de couper encore**

L'itinérance et l'insécurité alimentaire progressent rapidement. La pénurie de logements touche toutes les régions et l'explosion du coût des loyers nuit gravement à la capacité de payer de nombreux ménages locataires. Les réseaux de santé, d'éducation et de services de garde éducatifs à l'enfance, pourtant des missions fondamentales de l'État, sont dans un état précaire. Le soutien aux organismes communautaires

autonomes, souvent le dernier rempart pour beaucoup de personnes, demeure insuffisant.

Le nombre de personnes vivant avec des problèmes de santé mentale est en hausse. Au même moment, de nombreux jeunes, des personnes âgées en perte d'autonomie et d'autres en situation de handicap, de vulnérabilité ou de précarité peinent à obtenir l'aide nécessaire. Pendant ce temps, notre filet social ne parvient plus à protéger contre le pire ni à agir comme il le veut sur les déterminants sociaux.

Face à l'urgence climatique et à ces nombreux défis, nous croyons que la priorité de votre gouvernement doit être d'aller chercher les revenus nécessaires là où ils se trouvent, auprès des mieux nantis et de grandes entreprises. Il est impératif de renforcer notre filet social et de respecter les droits fondamentaux avant tout.

Plusieurs annonces récentes de compressions et de suspensions de programmes pointent vers un retour à l'austérité budgétaire. Cela nous éloigne collectivement de toute perspective de reconstruction de notre filet social. Pourtant, un filet social fort, constitué de programmes sociaux et de services publics universels, gratuits et de qualité, est essentiel pour protéger la population face aux crises actuelles et futures. Alors que de graves crises sociales comme celle du logement et de l'itinérance affectent nos



communautés, l'heure est au renforcement du financement des principales missions de l'État, et non à l'austérité.

Nous nous opposons donc fermement à tout retour à l'austérité. Nous vous invitons à bien mesurer les conséquences du sous-financement des services publics, des programmes sociaux et de l'action communautaire autonome. Nous vous encourageons plutôt à adopter une vision économique qui inclut de nouvelles mesures fiscales ciblant les plus riches ainsi que les grandes entreprises, tout en se basant sur le bien-être collectif.

Votre gouvernement a entrepris un processus de révision des dépenses fiscales. Nous tenons à attirer votre attention sur plusieurs mesures fiscales progressives qui permettraient de réinvestir dans les services publics, les programmes sociaux, ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome. Ces mesures incluent :

- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus riches.
- Rétablir la taxe sur le capital des banques.
- Augmenter le nombre de paliers d'imposition.
- Imposer davantage les dividendes et les gains en capital au même titre que les revenus de travail.
- Créer un régime public d'assurance-médicaments.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises.

La Coalition Main rouge évalue qu'à terme, nous pourrions récupérer plusieurs milliards \$ par année. Nous vous invitons donc à les mettre en place.

Ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant que nous allons nous sortir de crise, mais bien en collectivisant le financement, en resserrant les mailles de notre filet social, en misant sur un renforcement démocratique, et en favorisant l'égalité entre les citoyens et les citoyennes.

Le bien-être collectif doit primer sur l'enrichissement d'une minorité d'individus ou d'entreprises. La vision sur laquelle vous devez fonder les choix politiques que vous ferez lors de l'élaboration du prochain budget doit reposer sur la justice sociale, garante du bien-être collectif et de la cohésion de toute la société québécoise.



## Revendications de la Coalition Solidarité santé

### **Mise en place d'un régime d'assurance médicaments 100 % public et universel**

Le régime hybride d'assurance médicaments instauré au Québec depuis 1997 n'atteint pas ses objectifs. Composé d'un volet public et d'un volet privé, il n'assure pas à l'ensemble de la population un accès raisonnable et équitable aux médicaments requis par l'état de santé des personnes. Ses coûts semblent aussi hors de contrôle, ce qui limite les sommes pouvant servir à des fins collectives, et a des conséquences sur la population comme sur les finances publiques.



En 2020, 5,4 % de la population québécoise, soit près de 465 000 personnes, s'est privée de médicaments. Au plus fort de la pandémie de la COVID-19, cette proportion était trois fois plus élevée, elle serait montée à 16 %. Alors que la santé et l'accès aux médicaments essentiels constituent un droit selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une proportion inquiétante de la population se prive de médicaments faute de moyens. Qu'en est-il de l'accessibilité ? À consommation égale, les régimes privés québécois coûtent en moyenne 35 % de plus que le régime public. Où est l'équité ?

Au Québec, les dépenses en médicaments par habitante et habitant sont parmi les plus élevées au monde. En 2018, les dépenses totales en médicaments prescrits s'élevaient à 8,36 milliards de dollars. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2021, le Canada a dépensé le troisième montant le plus élevé au monde en médicaments. L'organisme recommande de mener à bien le plan visant à négocier avec les provinces et les territoires l'adoption progressive de la couverture universelle des médicaments. Un meilleur contrôle des coûts est plus que jamais nécessaire...Soulignons que le Canada, et en l'occurrence le Québec, est toujours le seul pays de l'OCDE avec un système public de santé qui n'inclut pas les médicaments d'ordonnance.

Devant l'ampleur des défis à relever, le gouvernement doit agir de façon responsable en contrôlant davantage les coûts des thérapies médicamenteuses actuelles et à venir, afin de ne pas mettre en péril le financement des autres services essentiels sociaux et de santé.

Les médicaments font partie des soins et devraient être intégrés à notre système public de santé. La mise en place d'un régime 100 % public et universel d'assurance médicaments permettrait à la fois de s'attaquer au contrôle des coûts, d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels et d'optimiser la gestion publique de ce poste de dépenses qui semble hors de contrôle. Le large consensus social en faveur d'un régime public et universel d'assurance médicaments ne cesse de prendre de l'ampleur : le statu quo n'est pas viable et menace même l'ensemble de nos protections sociales.

#### **Proposition de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :**

8. Comme l'ensemble des mouvements sociaux, nous partageons les revendications de la Coalition Main rouge et de la Coalition Solidarité santé et nous demandons que le budget du Québec pour 2025-2026 :
  - Instaure des mesures fiscales progressives, plutôt que de baisser les impôts des plus riches ;
  - Instaure un régime **100 %** public d'assurance médicaments ;
  - Cesse la privatisation des services publics, dont le système de santé et de services sociaux.

## Conclusion

Comme vous pouvez le constater, nos préoccupations ne se limitent pas au financement des OCASSS puisque ces derniers s'intéressent aussi à l'amélioration globale de la société. Ils interviennent sur une foule de sujets d'intérêt public, notamment pour protéger les programmes sociaux et les services publics, afin qu'ils soient gratuits et accessibles universellement, sans discrimination. Agissant selon une vision globale de la santé, basée sur les déterminants sociaux, les OCASSS visent la fin des inégalités sociales. Ils œuvrent donc évidemment pour améliorer les conditions de vie et de travail de la population, mais ils se portent aussi à la défense des droits, notamment d'association.

Il est donc tout naturel d'attirer l'attention du gouvernement sur nos revendications, portées avec la campagne **CA\$\$\$H**, autant que sur les revendications des mouvements sociaux plus larges avec lesquels nous nous allions, afin de protéger les services publics et les programmes sociaux.

Le gouvernement ayant donné récemment plusieurs signes indiquant qu'il cherche à atteindre l'équilibre budgétaire, nous nous opposons à ce que la population et les groupes communautaires en fassent les frais. Le budget 2025-2026 doit donc prévoir des investissements majeurs dans l'esprit des recommandations de ce mémoire, immédiatement ainsi que pour les prochaines années. Devant la multiplication des besoins sur lesquels les groupes communautaires se penchent, le Québec ne peut se priver de leur pleine action. Le gouvernement ne peut pas se fier sur leur présence sans les financer adéquatement pour soutenir leurs capacités à agir en amont sur l'ensemble des déterminants sociaux. Après tout, on le répète, les groupes n'attendent pas mieux que d'avoir les moyens financiers de leurs ambitions. Nous avons la conviction qu'en finançant adéquatement les groupes communautaires, dont les OCASSS, le gouvernement laisserait un héritage dont le Québec ressentirait les retombées positivement et longtemps.

Merci de votre attention portée à notre mémoire prébudgétaire.

Pour plus d'informations sur les revendications de ce mémoire :



Sur la campagne **CA\$\$\$H** :

[trpocb.org/campagnecasssh/](http://trpocb.org/campagnecasssh/)  
[casssh@trpocb.org](mailto:casssh@trpocb.org)  
[facebook.com/CAMPAGNECASSSH](https://facebook.com/CAMPAGNECASSSH)



Sur la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :

[trpocb.org/](http://trpocb.org/)  
[facebook.com/TableDesRegroupements](https://facebook.com/TableDesRegroupements)  
[bsky.app/profile/trpocb.bsky.social](https://bsky.app/profile/trpocb.bsky.social)  
[info@trpocb.org](mailto:info@trpocb.org)  
514-844-1309



Sur la Coalition Main rouge :

[nonauxhausses.org/maintenant-14-milliards](http://nonauxhausses.org/maintenant-14-milliards)  
[facebook.com/Nonauxhausses](https://facebook.com/Nonauxhausses)  
[info@nonauxhausses.org](mailto:info@nonauxhausses.org)



Sur la Coalition Solidarité Santé :

[cssante.com/](http://cssante.com/)  
[facebook.com/CoalitionSolidariteSante](https://facebook.com/CoalitionSolidariteSante)  
[cssante@gmail.com](mailto:cssante@gmail.com)  
514-442-0577

## Annexe 1 : Rappel des propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1. Nous demandons que le ministère des Finances entende les organismes communautaires qui sollicitent une rencontre pour présenter leur mémoire prébudgétaire.
2. Nous demandons que le ministère des Finances s'assure que toute consultation budgétaire soit universellement accessible.
3. Comme nous le revendiquons avec la campagne *CA\$\$\$H*, nous demandons que le ministère de la Santé et des Services sociaux applique les seuils planchers développés par cette campagne dès l'année 2025-2026 aux subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
4. Nous demandons que tous les ministères et organismes gouvernementaux appliquent des seuils planchers pour les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs et nous leur suggérons d'utiliser ceux développés par le RQ-ACA comme base de discussion avec leurs interlocutrices communautaires.
5. Nous demandons que le budget du Québec rehausse de 1,7 milliard de dollars le budget accordé pour la prochaine année au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le versement des subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) destiné aux organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS). Ce montant étant intégré à celui revendiqué par le RQ-ACA pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome, nous demandons que le budget du Québec rehausse de 2,6 milliards de dollars le budget destiné aux subventions à la mission globale de tous les organismes communautaires autonomes dès l'année 2025-2026.
6. Nous demandons que le budget du Québec pour 2025-2026 indexe l'enveloppe totale du PSOC mission globale et, conséquemment, chacune des subventions des OCASSS, selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), au taux de 3,6 %. Nous demandons également que tous les ministères et organismes gouvernementaux indexent les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs et nous leur suggérons d'utiliser l'ICFC comme base de discussion avec leurs interlocutrices communautaires.
7. Nous demandons que les documents déposés lors du budget du Québec fournissent des informations spécifiques sur les sommes budgétées à l'intention des groupes communautaires, à l'intérieur et à l'extérieur du PSOC, tant pour leur distribution par les CISSS-CIUSSS que par la DSSGAC.
8. Comme l'ensemble des mouvements sociaux, nous partageons les revendications de la Coalition Main rouge et de la Coalition Solidarité santé et nous demandons que le budget du Québec pour 2025-2026 :
  - Instaure des mesures fiscales progressives, plutôt que de baisser les impôts des plus riches ;
  - Instaure un régime **100 %** public d'assurance médicaments ;
  - Cesse la privatisation des services publics, dont le système de santé et de services sociaux.

## Annexe 2 :

# Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres



La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est incorporée depuis 1995, mais elle rassemble des regroupements provinciaux depuis le milieu des années 80.

Les travaux de la Commission Rochon (1988), sur la réforme du système de santé et des services sociaux, avaient alors suscité une importante mobilisation dans le milieu des organismes communautaires (la moitié des 800 mémoires provenaient du communautaire). À compter de 1990, une douzaine de regroupements provinciaux décident de se réunir sur une base plus régulière, notamment afin d'analyser les conséquences du projet de loi 120 (1993) et du livre blanc *Une réforme axée sur le citoyen*.

En 2024, la Table rassemble 47 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives : femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.



Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

Interlocutrice du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires.

La Table interagit également avec d'autres instances gouvernementales, ainsi qu'auprès de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale. Dans toutes ses interventions, la Table vise à assurer la reconnaissance, le financement et l'autonomie des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), de même que ceux de l'ensemble du mouvement communautaire autonome québécois.

La Table facilite notamment l'information des groupes et regroupements ainsi que leur participation lors de consultations. La contribution de la Table porte également sur l'application de la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire de 2001 (Politique) et sur les manières d'assurer l'équité de traitement des groupes recevant du financement du PSOC.

Très active pour améliorer le fonctionnement et l'équité au sein du PSOC, la Table intervient de plus de différentes manières pour obtenir un rehaussement significatif du financement du Programme et son indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (en remplacement de l'Indice des prix à la consommation qui n'est pas adapté).

La Table soutient les regroupements provinciaux qui en sont membres, ce qui rejaillit sur les groupes de base dans toutes les régions du Québec. Elle facilite le partage des expertises entre les regroupements ainsi qu'entre les groupes eux-mêmes, notamment par ses outils de communication.

Les interventions de la Table visent l'amélioration globale de la société. De tout temps, elle est intervenue sur les sujets d'intérêt public que sont les programmes sociaux, les services publics, le respect des droits, notamment d'association, et évidemment sur les conditions de vie et de travail de la population. Elle agit soit à l'intérieur des coalitions dont elle est membre, soit sur ses propres bases.

Depuis ses débuts, la Table s'allie activement à plusieurs instances des mouvements communautaires et syndicaux dans lesquelles elle défend particulièrement les enjeux liés à la santé, au maintien de l'autonomie des groupes communautaires et à la défense des droits de la population en général. Elle est membre active du *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (depuis sa création en 1996), de la *Coalition Solidarité Santé* (depuis sa création en 1991), de la *Coalition Main Rouge* (depuis sa création en 2009) et de la *Ligue des droits et libertés* (depuis 2010).

### **Composition du comité exécutif de la Table :**

- Stéphanie Vallée, présidente, L’R des centres de femmes ;
- Jocelyne Gamache, secrétaire, Regroupement des cuisines collectives du Québec ;
- Michel-Alexandre Cauchon, Fédération des centres d’action bénévole du Québec ;
- Isabelle Brisebois, Association des organismes de justice alternative du Québec ;
- Fernando Rotta, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec.

**Coordonnatrice :** Mercédez Roberge, 514-690-7826, [coordination@trpocb.org](mailto:coordination@trpocb.org)

## **Les regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise et à la transformation sociale**

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l’importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu’auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu’ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d’organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d’y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s’alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s’opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l’exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l’autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d’agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d’éducation populaire;
- en s’opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l’exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l’État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.



## Les 47 regroupements membres de la Table interviennent sur des thématiques spécifiques et de diverses manières

### En soutien aux femmes, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- ACCÉSSS | Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- AQCCA | Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- FAFMRQ | Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- FCABQ | Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- RMJQ | Regroupement des maisons des jeunes du Québec
- ROCAJQ | Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- RQASF | Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

### En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc. :

- À cœur d'homme — Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- Alliance MH2 | Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- FMHF | Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- RACQ | Regroupement des auberges du cœur du Québec
- RMFVVC | Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- ROEQ | Regroupement des organismes ESPACE du Québec
- RQCALACS | Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

### En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- ACETQ | Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- ASSOJAQ | Association des organismes de justice alternative du Québec
- AQPS | Association québécoise de prévention du suicide
- Équijustice
- FCAAP | Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- RCPSQ | Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec



**En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l’allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :**

- AGFGSQ | Association Grands Frères Grandes Sœurs du Québec
- FNS | Fédération Nourri-Source
- RNR | Regroupement Naissances-Respectées
- FQPN | Fédération du Québec pour le planning des naissances
- MAQ | Mouvement allaitement du Québec

**En matière de sécurité alimentaire :**

- BAQ | Banques Alimentaires du Québec
- RCCQ | Regroupement des cuisines collectives du Québec
- RPR | Regroupement des Popotes roulantes

**En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes en situation de handicap, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.**

- AGIDD-SMQ | Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Aphasie Québec — Le réseau
- AQCID | Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- CAP Santé mentale | Confédération des associations de proches en santé mentale du Québec
- COCQ-SIDA | Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Connexion.TCC — Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec
- MSMQ | Mouvement santé mentale Québec
- RAAQ | Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- RSIQ | Réseau solidarité itinérance Québec
- ROCQTR | Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- RRASMQ | Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- SQF | Société québécoise de la fibromyalgie
- TAPAJ Québec
- VPQ | Victimes des Pesticides du Québec

**En soutien aux proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle :**

- Association des Grands Frères et des Grandes Sœurs du Québec
- Intergénération Québec
- Proche aidance Québec — Regroupement d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes
- RQPC | Regroupement québécois du parrainage civique